l'Europe s'engage en Franche-Comté

COMITE DE SUIVI DU FEADER

Mercredi 6 avril 2016

Région Bourgogne Franche-Comté

Square Castan - BESANCON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNION EUROPÉENNE

région BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

ORDRE DU JOUR

- Avancement du Programme de Développement Rural 2014-2020 de Franche-Comté

- Avis du Comité sur des critères de sélection d'opérations

- Point sur la communication

Avancement du PDRR Franche-Comté

- Réunions avec la Commission européenne
  - Conférence « unlocking the potential of the PDR »
  - Atelier sur les critères de sélection
  - Première réunion annuelle entre Commission et autorités de gestion françaises

Avancement du PDRR Franche-Comté

- Eléments règlementaires nationaux
  - Décret et arrêté du 8/03/2016 + propositions nationales de règles communes
  - Méthodologie de calcul des IFT (pour les MAEC avec réduction de produits phytosanitaires)
  - Régimes-cadre notifiés en cours d'approbation, dont sujet du taux d'aide

Avancement du PDRR Franche-Comté

- Avancement financier du FEADER:
  - Engagements 53,7M€ (12% maquette de 443,7M€)
  - Paiements 40,1M€ (75% des engagements)

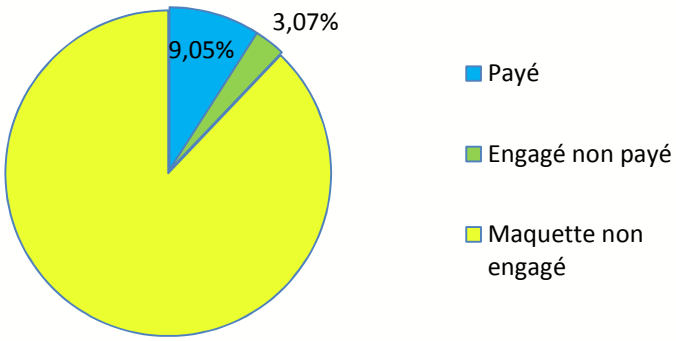

  - Mesures « surface » : 12,5% engagé dont 100% payé
  - Mesures hors surface : 11,3% engagé dont 22,8% payé

Avancement du PDRR Franche-Comté

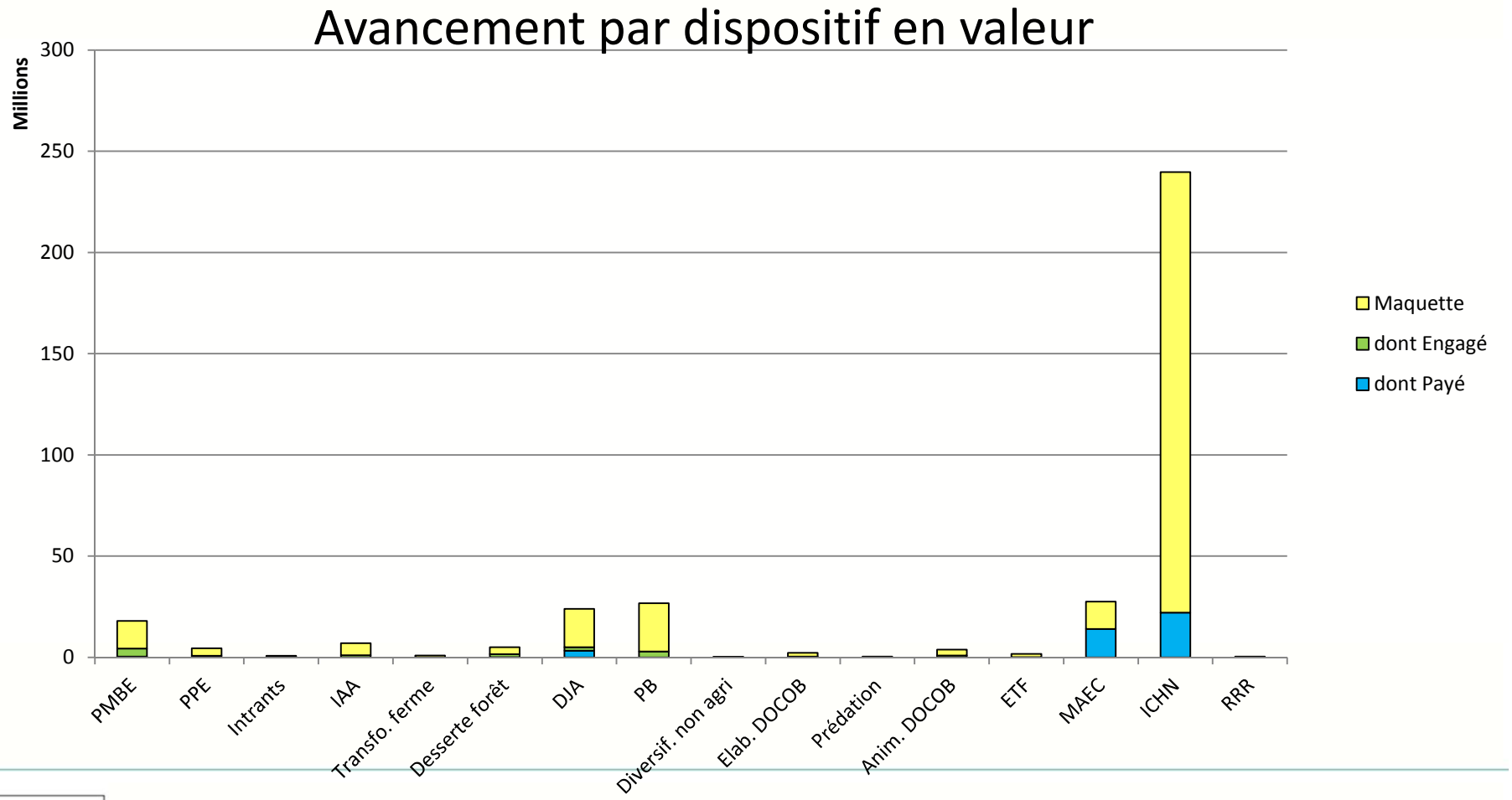

Avancement du PDRR Franche-Comté

Avancement par dispositif en pourcentage

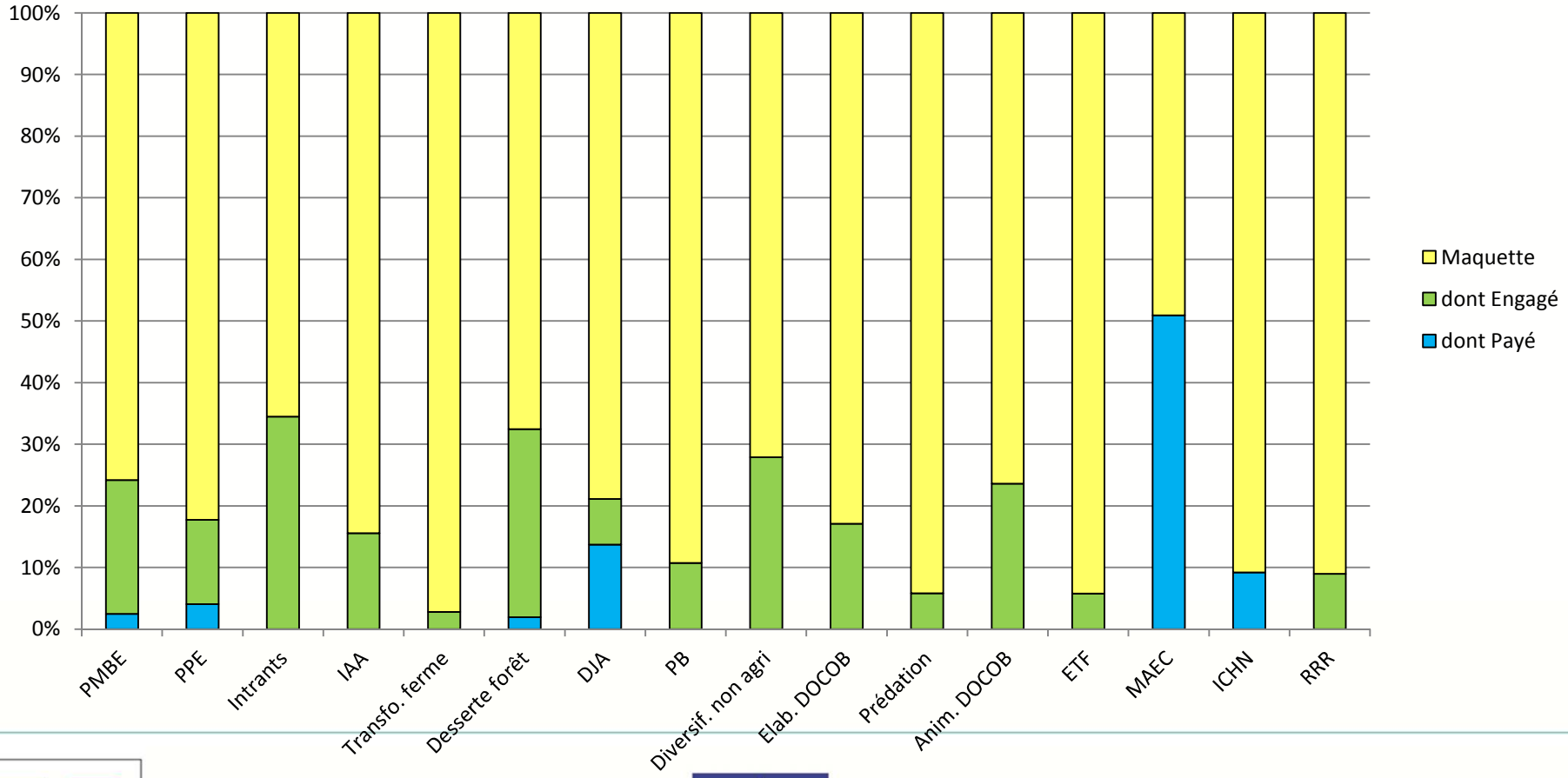

Avancement du PDRR Franche-Comté

- Réunions avec cofinanceurs
  - Réunion cofinanceurs du 19/01/2016 : capacités de financement, procédures financières particulières début 2016, impact loi NOTRe

    ⟶ enquête à lancer
  - CRAEC du 24/03/2016 (financeurs, ChA, profession, DREAL, assoc envnt, animateurs PAEC)

    Conditions d'ouverture des MAEC 2016

Avancement du PDRR Franche-Comté

- DDMO (descriptif détaillé de mise en œuvre)
  - En 2015 : sur 40 dispositifs hors LEADER et hors surface, 20 outils simplifiés ont été mis en œuvre
  - En 2016 obligation de payer sur outil complet
  - Exception pour 5 dispositifs prioritaires pour lesquels paiement par outil simplifié jusqu'au 30/06, mais rattrapage avant 15/10/16 dans l'outil complet
    - Dotation jeunes agriculteurs (DJA)
    - Aides à la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage
    - Aides aux installations pour l'amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles
    - Aides aux investissements en faveur d'alternatives pour la réduction des intrants
    - Soutien aux équipements d'exploitation forestière

→ Nécessité de réaliser ces 5 DDMO d'ici le 15/05, de les mettre en production pour le 31/07……..et de réaliser tous les autres au plus vite

Avancement du PDRR Franche-Comté

- Instruction campagne PAC 2015
  - En FEADER (2ème pilier de la PAC), concerne mesures surface : MAEC, Agriculture bio (CAB et MAB) et ICHN
  - Compte-tenu priorité des DDT de rectifier le registre parcellaire et le 1er pilier de la PAC

→ Instruction du 2ème pilier au 2ème semestre 2016

Avancement du PDRR Franche-Comté

- Modalités d'instruction
  - Dispositifs agricoles, agroalimentaire, forestier et assistance technique instruits par DDT et DRAAF
  - La Région instruit les dispositifs « développement local:
    - 7.1A Etablissements et mise à jour des plans de développement des communes dans les zones rurales
    - 7.4A Investissements dans la mise en place, amélioration et développement des services de base locaux pour la population rurale
    - 7.7A Investissements pour délocalisation d'activités, reconversion de bâtiments et installations à proximité de communes rurales
    - 16.5A Actions conjointes entreprises à des fins d'adaptation aux changements climatiques ou d'atténuation de ceux-ci
    - 16.7A Partenariats/Elaboration et animation de stratégie locale de développement hors forêt-bois, non LEADER
    - Et les dispositifs LEADER qui ne sont pas « similaires » à ceux instruits par DDT ou DRAAF .

→ Une cellule d'instruction a été mise en place à la Région depuis décembre 2015

Avancement du PDRR Franche-Comté

- AVANCEMENT APPEL A CANDIDATURE LEADER
  - Sélection le 3/12/2015 d'un 9ème GAL (Pays Haute Vallée Ain)
  - Montant réservé 23,4 M€ sur 24,1M€ maquette
  - Réserve de performance 0,7M€
  - Système veillant à bonne consommation des crédits sur base profils pluriannuels engagements/paiements

→ Travail intensif actuellement avec les GAL pour établir les conventions (réunions 14/01 et 17/03 + contacts personnalisés)

Avancement du PDRR Franche-Comté

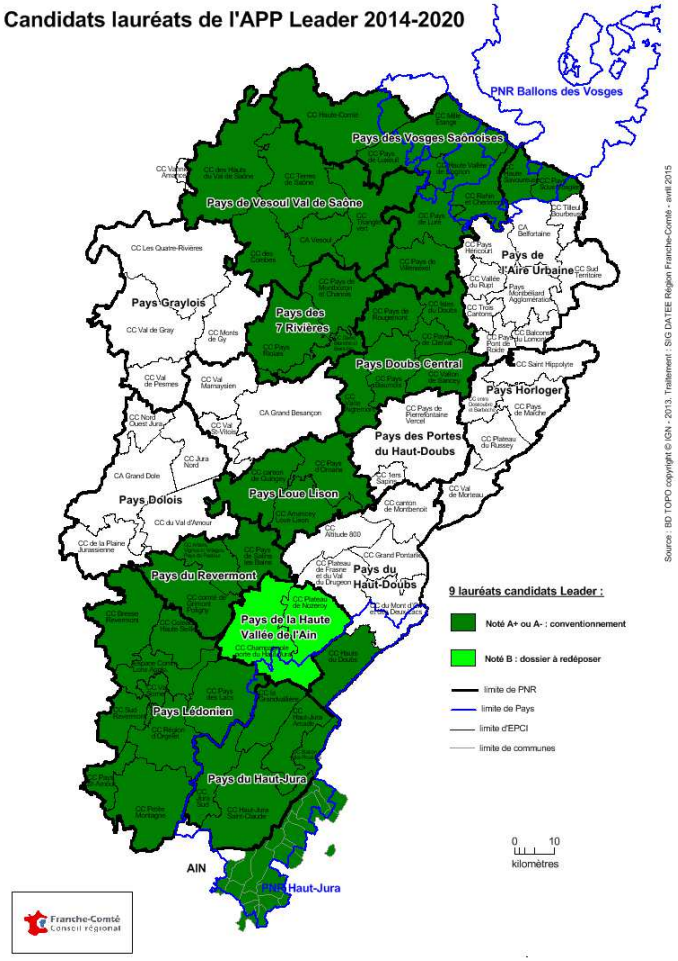

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNION EUROPÉENNE

région BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Avancement du PDRR Franche-Comté

- APPELS A PROJETS ET DEPÔTS CANDIDATURES
  - Grille de sélection préalable indispensable (sauf mesures surface et dispositifs NATURA 2000)
  - COPIL avant lancement
  - Dates et durée en fonction contraintes calendaires cofinanceurs et délais d'instruction
  - Sélection en Comité de sélection spécifique, ou en Comité Régional de Programmation pour les 5 dispositifs de développement local et l'assistance technique (dont Réseau rural Régional)

Avancement du PDRR Franche-Comté

- RESEAU RURAL REGIONAL
  - Appel à proposition Agro-écologie en Franche-Comté : proposition conjointe CRA et EPLEFPA sélectionnée.
    - Sélection d'expériences réalisée
    - Enquêtes de terrain en cours
  - Rapprochement des 2 réseaux Bourgogne et Franche-Comté à l'étude (gouvernance, actions communes nouveau périmètre régional, redéfinition de la stratégie)

→ COPIL prévu 2ème semestre 2016

Avis sur des critères de sélection

- POURQUOI SELECTIONNER ?

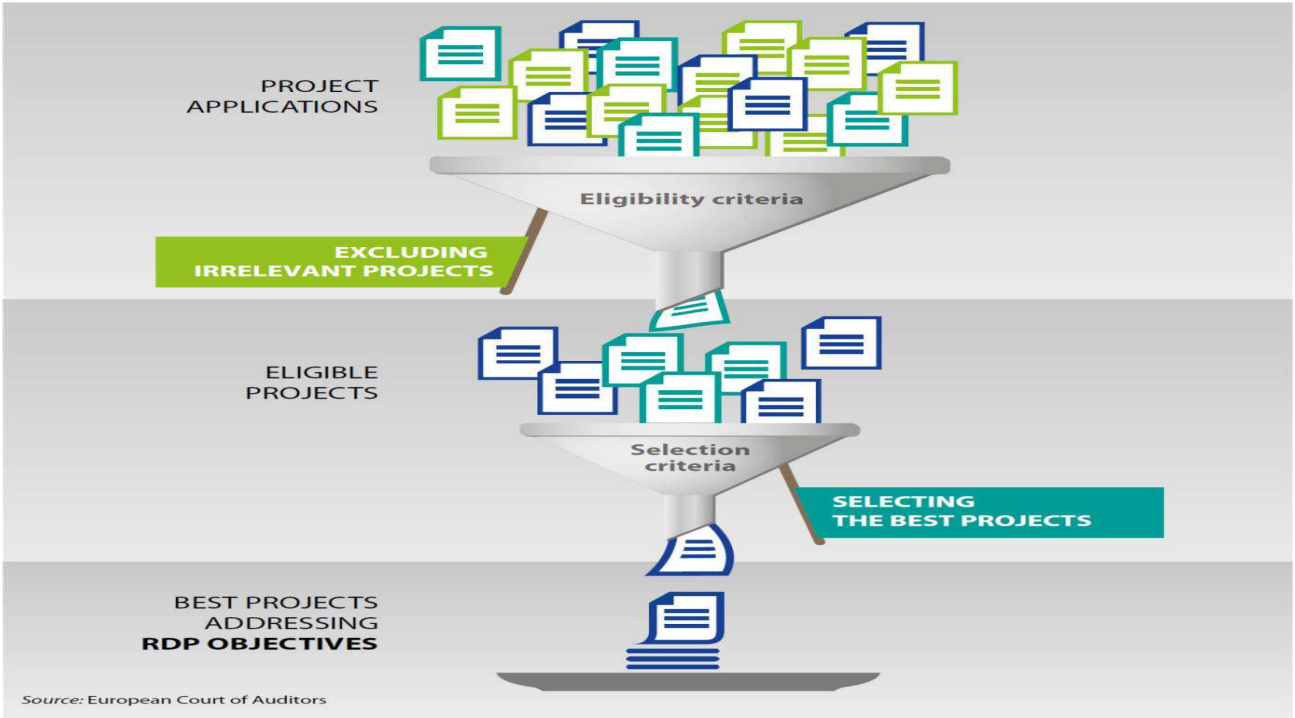

Présentation lors de la rencontre DG Agri/AG le 22/3/2016

Avis sur des critères de sélection

- MODALITES DE SELECTION
  - Principes généraux : égalité de traitement, meilleure utilisation des ressources, ciblage vis-à-vis des priorités de l'UE, proportionnalité à la taille de l'opération
  - Grilles de sélection pour tous dispositifs hors surface et hors les dispositifs N2000 et Prédation
  - Hors LEADER les grilles sont présentées pour avis au Comité de suivi
  - Elles sont établies sur la base des principes de sélection inscrits dans le PDR ; elles mentionnent une note éliminatoire
  - Pour LEADER les GAL déterminent librement les modalités de sélection (procédure transparente et non discriminatoire, critères objectifs et prévenant les conflits d'intérêt)

Avis sur des critères de sélection

- 20 GRILLES VALIDEES EN CS UE du 9/10/2015

- 3.1A Aide à la certification biologique
- 4.1A Aides à la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage : volet bâtiment
- 4.1A Aides à la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage : volet effluent
- 4.1B Aides aux investissements en faveur de la performance énergétique des exploitations agricoles
- 4.1C Aides aux investissements en faveur d'alternatives pour la réduction des intrants
- 4.1D Aides aux investissements en faveur de la mise en place de productions agricoles peu présentes et 4.2B Aides aux investissements en faveur de la transformation et commercialisation des produits agricoles
- 4.1E Aides à la réalisation d'aires de lavage et de remplissage des pulvérisateurs (usage agricole. Porteurs agricoles)
- 4.2A Soutien aux investissements des Industries agroalimentaires
- 4.3A Aides à la réalisation d'aires de lavage des pulvérisateurs (usage agri. Porteurs non agri)
- 4.3B Infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie
- 6.1 Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs (Dotation aux jeunes agriculteurs et Prêts bonifiés)
- 6.4.B Unité de méthanisation rurale
- 6.4C Aides aux investissements dans des activités non agricoles
- 7.4.A Investissement dans la mise en place, amélioration et développement des services de base locaux pour la population rurale
- 7.6.B Mise en valeur des espaces pastoraux
- 7.7.A Investissements pour délocalisation d'activités, reconversion de bâtiments et installations à proximité de communes rurales
- 8.6B Soutien aux équipements d'exploitation forestière
- 16.5.A Actions conjointes entreprises à des fins d'adaptation aux changements climatiques ou d'atténuation de ceux-ci
- 19 Grille de sélection des GAL LEADER
- 19.1A Soutien préparatoire aux stratégies locales de développement

Avis sur des critères de sélection

- 8 NOUVELLES GRILLES PRESENTEES POUR AVIS

- 1.1A : Formation professionnelle et acquisition de compétences
- 1.2A : Projets de démonstration et actions d'information
- 4.4B : Aides aux investissements en faveur de la préservation des milieux aquatiques
- 7.1A : Etablissement et mise à jour des plans de développement des communes dans les zones rurales
- 8.5A : Amélioration de la valeur environnementale des peuplements forestiers
- 8.6A : Amélioration de la valeur économique des peuplements forestiers
- 16.7A : Partenariats/Elaboration et animation de stratégie locale de développement hors forêt-bois, non LEADER
- 16.8A : Conception de plans de gestion forestière ou d'instruments équivalents

- Comités de pilotage préalable
- Les 6 grilles restantes sont en phase d'élaboration et seront présentées en CS FEADER le 23/05/2016

Avis sur des critères de sélection

- GRILLE 1.1A : Formation professionnelle et acquisition de compétences
- Critères :
  - Qualité des organismes et compétences de leur personnel déclinée en 2 points : démarche qualité formation ; compétence objectivée par des indicateurs
  - Cohérence et pertinence des propositions : déclinée en 6 points
    - Contenu
    - Adéquation aux besoins
    - Modalités pédagogiques
    - Efficience
    - Recrutement stagiaires
    - Suivi pédagogique

Avis du CS

Avis sur des critères de sélection

- GRILLE 1.2A : Projets de démonstration et actions d'information
- Critères :
  - Qualité des organismes et compétences de leur personnel : expérience et compétence des animateurs objectivée par des indicateurs
  - Cohérence et pertinence des propositions : déclinée en 5 points
    - Contenu
    - Adéquation aux besoins
    - Communication
    - Efficience
    - Partenariats et collaborations

Avis du CS

Avis sur des critères de sélection

- GRILLE 4.4B : Aides aux investissements en faveur de la préservation des milieux aquatiques
- Critères :
  - Type de porteur favorisant les groupements
  - Type de projet décliné en 2 points :
    - Contenu (nombre d'investissements, solution globale, lien MAEC)
    - Caractère collectif

Avis du CS

Avis sur des critères de sélection

- GRILLE 7.1A : Etablissement et mise à jour des plans de développement des communes dans les zones rurales
- Critères :
  - Existence de plans préalables : favoriser ceux qui ne se limitent pas à actualiser des plans de moins de 10 ans sur le même thème et le même périmètre
  - Transversalité / nombre de thématiques

Avis du CS

Avis sur des critères de sélection

- GRILLE 8.5A : Amélioration de la valeur environnementale des peuplements forestiers
- Critères :
  - Type d'opération en privilégiant projet collectif puis structures de regroupement / non collectif
  - Localisation (prioritaire plan stratégique/politique forestière/non prioritaire)
  - Fourniture de services écosystémiques décliné en 2 points : Anticipation, augmentation de la résilience et adaptation au changement climatique ; autres services écosystémiques (évalué au regard d'enjeux environnementaux à partir du diagnostic fourni par le porteur)
  - Certification environnementale

Avis du CS

Avis sur des critères de sélection

- GRILLE 8.6A : Amélioration de la valeur économique des peuplements forestiers
- Critères :
  - Type d'opération en privilégiant projet collectif puis structures de regroupement puis groupements forestiers ou nouvelle commune / non collectif
  - Valeur économique avant le projet (taillis/taillis à réserves/futaie très faible valeur/futaie faible valeur)
  - Fertilité de la station prédominante (de très élevée à faible)

Avis du CS

Avis sur des critères de sélection

- GRILLE 16.7A : Partenariats/Elaboration et animation de stratégie locale de développement hors forêt-bois, non LEADER
- Critères :
  - Partenariat : public-privé/public-public ou privé-privé
  - Pluralité des domaines de compétence des acteurs
  - Nombres de partenaires
  - Pérennité
  - Coopération entre unités urbaines et autres zones

Avis du CS

Avis sur des critères de sélection

- GRILLE 16.8A : Conception de plans de gestion forestière ou d'instruments équivalents
- Critères :
  - Estimation potentiel de contractualisation
  - Intégration dans des schémas stratégiques de développement forestier (situation, surface moyenne par propriétaire)
  - Surface totale et gestion collective
  - Surface nouvellement gérée

Avis du CS

Point sur la communication

- Cadre juridique
  - Règlement général : stratégie approuvée CS UE 9/4/2015
  - Règlement Développement Rural : chapitre 15 du PDRR
  - Nécessité de mise en conformité de la stratégie plurifonds au prochain CS UE
- Actions de communication
  - Document de présentation du PDRR : produit d'appel entre grand public et bénéficiaire potentiel
  - 2 kakémonos, l'un répartition FEADER par grand secteur, l'autre spécifique développement local
  - kit de communication porteurs de projets avec volet spécifique FEADER : règles et conseils de publicité

l'Europe s'engage en Franche-Comté

CLÔTURE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNION EUROPÉENNE

région BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ